

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2011

**RÉFORME DES PORTS D'OUTRE-MER DE L'ÉTAT
ET DIVERSES DISPOSITIONS - (n° 4038)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Fidelin, rapporteur
au nom de la commission du développement durable

ARTICLE 7

I. – À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« présent article »,

les mots :

« même 1° ».

II. – En conséquence, à la fin des alinéas 5 et 6 et à l'alinéa 7, substituer aux mots :

« présent article »,

la référence :

« 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.